

**Compte-rendu du Comité Technique Local
Du 12 Juin 2018
Solidaires Finances Publiques**

Représentants de l'administration

M. JOUVE
M. PAILLET
M. RAYMON
Mme GIGUET

Mme BONNET (secrétariat)

Représentants des personnels

M. LAROUSSINIE - S.F.P. (T)
M. NEVADO - S.F.P. (T)
M. MOISSINAC – F.O. (T)
M. DEJOU – F.O. (T)
Mme BOURGADE – F.O. (S)
M. HINDERSCHID – C.G.T. (T)
M. VEYLET – C.G.T. (T)
M. TEUILLIERAS – C.G.T. (S)

M. JOUVE ouvre la séance à 9h30, Christian LAROUSSINIE (S.F.P.) est secrétaire-adjoint.

Jean-Pierre MOISSINAC fait lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale dont vous prendrez connaissance en dernière page.

M. JOUVE observe que la déclinaison de l'ASR 2019 pour notre direction tient compte de la situation de notre département, le taux de grévistes le 22 mai était bien visible et parfaitement évident.

Sur la problématique du stationnement autours des sites aurillacois, il reconnaît que la situation n'est pas satisfaisante.

Les élus Solidaires Finances Publiques font observer qu'avec les multiples travaux en cours, la situation devient intenable : il faut prévoir une bonne marge horaire pour trouver un emplacement de stationnement disponible et un nombre conséquent de collègues ont subi les foudres de la police municipale.

C'est la double peine selon les élus Solidaires Finances Publiques qui ont donc demandé qu'une compensation horaire soit appliquée durant ces travaux à celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une place de stationnement sur leur lieu de travail.

La meilleure solution serait l'accès à un stationnement par abonnement au tarif « résident » comme réclamé dans le cadre de nos actions revendicatives.

M. JOUVE rapportera la doléance à M. MORICEAU.

1) Approbation du procès verbal de la réunion du 12 avril 2018

Sans observations, il est adopté.

2) Bilan de la formation professionnelle 2017 et plan local de formation 2018

Mme GIGUET dresse le bilan de l'année écoulée. La e-formation se généralise, l'offre a doublé par rapport à l'année 2016 et des salles dédiées sont à la disposition des 3 principaux sites du département.

Malgré cela les salles de MAURIAC et ST-FLOUR n'ont pas été utilisées.

228 agents de la DDFIP ont bénéficié d'au moins une formation en 2017 (soit 88 % des effectifs contre 82 % en 2016).

Les formations PAS expliquent en grande partie cette augmentation.

Il est à noter qu'1/4 des agents inscrits n'ont pas commencé la e-formation à laquelle ils devaient participer (comme en 2016) et que 57 % des agents qui l'ont débuté ne sont pas allés jusqu'à son terme (contre 1/3 en 2016).

La mobilité fonctionnelle se développe depuis la mise en place de la fusion, l'outil OCAPI mis en place en septembre 2016 a notamment permis d'accompagner 4 parcours de mobilité fonctionnelle.

Le passeport formation est ouvert depuis cette année aux cadres supérieurs et les futurs inspecteurs stagiaires en bénéficieront aussi.

M. JOUVE propose de passer au vote.

Les représentants du personnel votent unanimement CONTRE par 6 voix.

Les élus Solidaires Finances Publiques observent qu'il faut effectivement souligner la qualité et l'implication de l'équipe de formation locale mais si la e-formation s'inscrit bien évidemment dans la rigueur budgétaire imposée, elle ne se prête pas à toutes les formations et ne remplace pas la mutualisation et l'échange professionnel.

Elle est plus à utiliser en appoint ou en introduction à une formation reçue ou à suivre en présentiel.

Par ailleurs, elle ne peut atteindre son objectif que si l'on donne à l'agent la possibilité de « sortir » de son cadre professionnel. La situation tendue des effectifs dans les services fait que la gestion « des urgences » l'emporte sur le temps dévolu à la formation.

La formation en présentiel restera incontournable pour les sujets les plus techniques.

3) Le déploiement de l'organisation rénovée des ressources humaines en environnement SIRHIUS

M. JOUVE rappelle qu'il s'agit d'abord d'un changement de l'outil informatique, le changement ultérieur de l'organisation RH suivra.

Un poste de catégorie B a été transféré, notre DDFIP est moins impactée les directions qui accueillent un Centre Service RH. Les moyens humains sont maintenus pour accompagner ce passage.

Les élus Solidaires Finances Publiques observent que le mot « big-bang » décrit parfaitement la mise en place de l'outil SIRHIUS : accès souvent impossible (même par demi-journée) tant pour les agents que pour les responsables, les collègues futurs retraités ont été exclus d'office du système, les compteurs sont faux, etc ...il est souhaitable que la situation se rétablisse au plus vite dans l'intérêt de tous.

Les élus Solidaires Finances Publiques ont demandé à ce qu'aucun agent ne soit écrêté « à l'insu de son plein gré » à la fin de mois de juin si l'application balbutie encore et si les compteurs horaires ne sont pas rétablis.

M. JOUVE répond que la direction pourra être sollicitée si des difficultés devaient subsister.

4) Le projet d'adaptation des structures du réseau – ASR 2019

M. JOUVE présente la déclinaison locale de l'ASR 2019.

Tout d'abord, il y a le passage en comptabilité privée de l'Office Public de l'Habitat du Cantal LOGISENS.

Ce départ est justifié par l'application de l'article 28 du projet de loi n° 846 du 4 avril 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, les offices HLM sont soumis à la réglementation du commerce.

Ensuite, M. JOUVE annonce le transfert de l'activité recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Chaudes-Aigues-Pierrefort au SIP-SIE de ST-FLOUR.

Il argumente ce transfert par la situation fragile de la structure et la volonté de poursuivre la spécialisation du recouvrement, ce poste étant dès lors recentré sur une spécificité SPL afin d'alléger sa charge de travail.

Aucun transfert d'emploi n'est prévu au regard d'une charge de travail modeste pour le SIP-SIE de ST-FLOUR.

Les élus Solidaires Finances Publiques demandent si des garanties sont données sur la pérennité de la trésorerie, l'expérience montre que l'assistance aux postes fragiles ou en difficulté s'est souvent terminée par un accompagnement de fin de vie...

M. JOUVE répond qu'à ce jour le poste n'est pas menacé, il propose de passer au vote.

Les représentants du personnel votent unanimement CONTRE par 6 voix.

5) Questions diverses

M. JOUVE annonce que des permanences vont cesser prochainement :

- PLEAUX : fin juin.
- CONDAT : 1^{er} septembre.
- PIERREFORT : en cours de finalisation.
- ALLANCHE : 1^{er} juillet.

Par ailleurs la boîte aux lettres qui subsistait à ST-CERNIN ne sera plus relevée par quinzaine à compter du mois prochain.

Les élus Solidaires Finances Publiques demandent que des cartouches de toner puissent être commandées par anticipation ; les copieurs RICOH n'avertissent pas de la fin de vie proche du consommable et des services ont été dans l'impossibilité d'imprimer leurs éditions.

M. JOUVE regardera ce qui peut être fait pour éviter ces désagréments.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11h40.



Comité Technique Local du 12/06/2018

Déclaration liminaire unitaire

Monsieur le Président,

Il ne vous a pas échappé que le climat social est marqué par une très forte augmentation des mécontentements des salariés et des fonctionnaires.

Dans cette liminaire, nous souhaitons relayer l'inquiétude et la consternation des agents devant la mise à sac du Service Public, du statut général de la fonction publique d'Etat, des emplois et de l'exercice des missions.

A la DGFIP, toutes les missions sont impactées et menacées par une panoplie de mesures qui dégradent inexorablement nos conditions de travail, rendent la fiscalité de plus en plus injuste, sabrent les solidarités, minent le pacte social et nous déstabilisent dans l'idée que nous nous faisons de notre mission de service public, valeur qu'a déjà abandonnée notre haute hiérarchie !

Au niveau de la Fonction publique, les fonctionnaires sont très inquiets suite aux récentes pistes de réforme présentées en groupe de travail le vendredi 25 mai par la DGAFP pour les Commissions administratives paritaires.

Nos organisations syndicales et les personnels mettent en garde le gouvernement et nos ministres sur toutes tentatives de remise en cause du paritarisme ou sur une éventuelle transformation de l'architecture des CAP.

Toutes propositions en ce sens seraient inacceptables et ne feraient que confirmer la piètre conception du dialogue social de nos dirigeants.

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce CTL le projet d'adaptation des structures et du réseau. Nous ne vous cacherons pas que nos inquiétudes étaient grandes avant de recevoir les documents de travail de ce CTL. Les éléments que vous nous avez adressés, laisseraient à penser que les restructurations que vous prévoyez au 1^{er} janvier 2019 seraient limitées. Cela pourrait-il augurer que les suppressions d'emplois en 2019 dans le département seraient elles aussi limitées ?

Nous ne sommes pas dupes et les errements du gouvernement sur la communication à effectuer sur les conclusions du Comité Action Publique 2022 ne font que confirmer nos craintes.

Doit-on alors penser que le projet que vous nous présenterez aujourd'hui sera revu très prochainement ?

Nous vous rappelons le malaise et la forte inquiétude de nos collègues. Le taux de grévistes de 46 % atteint dans le département le 22 mai dernier, le Cantal ayant été le plus mobilisé de France ce jour-là, est un indicateur révélateur que vous devez prendre en compte.

C'est pourquoi nous vous demandons de tenir compte de nos revendications maintes fois exprimées, que nous vous rappelons :

- La revalorisation du point d'indice,
- L'arrêt des suppressions d'emploi,
- Le maintien des services publics de proximité,
- Le maintien de nos statuts et la titularisation des précaires,
- L'abrogation du jour de carence et l'abandon du projet de seconde journée de travail non rémunérée.
- Maintien des missions, du réseau et des emplois de la DDFiP du Cantal,
- Comblement immédiat des emplois vacants,
- Alignement immédiat de la note locale sur les frais de déplacement sur le niveau de garantie offert par la note nationale,
- Accès au tarif « résidents » pour les agents des sites aurillacois ne disposant pas de parking gratuit à proximité immédiate de leur lieu de travail.